



ARBITRES

Formation dispensée par les Ligues Régionales

PRÉSENTATION

Les arbitres de la FFA sont divisés en trois catégories dans les deux domaines « Rivière » et « Mer » :

- Le Commissaire est qualifié pour assurer les postes d'arbitrage dont il a obtenu le module.
- L'Arbitre est capable d'assurer tous les postes d'arbitrage sur une régates (hors Président de Jury).
- L'Arbitre National est apte à officier sur les Championnats de France.

Les règles relatives à l'arbitrage indoor sont intégrées dans les modules de formation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Principes de formation « Eaux Intérieures » et « Mer »

Formation de base

À son inscription tout candidat est Commissaire-Stagiaire.

Une formation théorique par module est organisée au niveau Ligue ou zone avec un formateur agréé, puis une mise en pratique est organisée sur une régates, sous la supervision du formateur et de tuteurs.

La validation des modules dépend de la disponibilité du candidat et du nombre de régates organisées dans sa ligue.

- Elle contient 5 modules :

- Module 1 : Contrôle
- Module 2 : Arrivée
- Module 3 : Départ
- Module 4 : Starter
- Module 5 : Parcours

Formation de Commissaire

Pour devenir Commissaire, le Commissaire-Stagiaire doit faire valider au minimum 2 modules pendant les deux premières années, dont le module Contrôle. Il est considéré comme autonome sur chaque module validé.

Formation d'Arbitre

Pour devenir Arbitre, le Commissaire doit avoir fait valider les 5 modules de formation ci-dessus.

Formation de Président de jury

Pour obtenir le module de Président de jury, l'Arbitre doit :

- Participer à une formation théorique de Président de Jury;
- Réaliser une formation pratique de Président de Jury sous tutorat dans une régates régionale;
- Faire certifier son module en situation réelle.

Titre d'arbitre National

Pour devenir Arbitre national (Mer et/ou Rivière selon la formation reçue), l'arbitre doit :

- Avoir au moins un an de pratique au niveau régional ;
- Être proposé pour arbitrer à une manifestation nationale
- Recevoir sa validation par la Commission Nationale lors de sa participation à cette manifestation

Formation d'Arbitre international

Pour devenir Arbitre international, l'Arbitre National doit :

- Être Arbitre National depuis au moins 3 ans ;
- Avoir acquis une expérience reconnue dans plusieurs régates nationales officielles, et avoir démontré son appétence pour l'international en participant à des échanges en Europe ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit ;
- Recevoir l'agrément de la FFA après avis de la Commission Nationale des Arbitres ;
- Répondre au critère d'âge limite de World Rowing ;
- Réussir l'examen d'Arbitre international organisé par la Commission Internationale des Arbitres de World Rowing

Public concerné

Tout licencié de la FFA, de préférence connaissant bien l'aviron en tant que pratiquant lui-même.

Durée de la formation

Selon disponibilités

Tarif : gratuit

Pour tout renseignement sur les dates et le lieu, renseignez-vous auprès de votre Ligue.

Inscription

Auprès du Président de la Commission d'arbitrage de votre ligue qui vous remettra une fiche d'inscription.

[Présidents des Commissions Régionales des Arbitres](#)